

## 2.

### REDYNAMISER LES TERRITOIRES PAR LA MISE EN RÉSEAU ?

Camille Breton,

Doctorante en sociologie à Bordeaux, laboratoires PAVE  
(ENSAP Bordeaux) et Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux)

Patrice Tissandier,

Géographe, enseignant-chercheur à l'Université Bordeaux Montaigne  
et à l'UMR PASSAGES

Partant du constat qu'il existe autant de processus de création de tiers-lieux qu'il existe de tiers-lieux eux-mêmes, cet état de l'art s'interroge sur l'influence de la mise en réseau multiscale d'acteurs diversifiés sur les relations entre les territoires et les tiers-lieux. Il dresse ainsi un panorama des impacts sociaux, économiques et spatiaux de cette dynamique en constante évolution. Nous nous appuyons sur des études de cas et d'impacts retenus dans la littérature nous permettant de mettre en lumière des retours d'expériences opérationnelles au-delà des visions politiques ou idéalistes. Nous nous focalisons sur les territoires non métropolitains pour lesquels les enjeux de cette mise en réseau semblent prépondérants.

305

#### **Mots-clés**

Tiers-lieu; Réseau; Territoire; Impacts; Politiques publiques;  
Lien social; Développement économique

## Introduction

Si les tiers-lieux entretiennent une image de moteur de résilience territoriale face aux crises (Nadou *et al.*, 2023) et parfois même de « moteur de sortie de crise » (Idelon, 2022), ils ne peuvent y parvenir de manière isolée. Ce constat impose une exploration de l'« écosystème tiers-lieux », qui tisse de nombreux liens, du plus informel au plus institutionnel, en s'appuyant sur une revue de la littérature. Par mise en réseau, nous entendons un processus par lequel des individus, des organisations ou des structures collaborent et partagent des ressources, des informations ou des compétences dans le but d'atteindre des objectifs communs. Cette définition renvoie entre autres aux travaux de Callon (1986) qui définit un réseau comme une « assistance hétérogène » constituée d'acteurs humains et non humains interconnectés, qui participent à la co-construction d'innovations ou de solutions. La mise en réseau est ici vue comme un processus dynamique qui repose sur des interactions mutuelles. Dans sa théorie des « liens faibles », Granovetter (1973) soutient pour sa part que les réseaux sociaux sont un outil puissant pour connecter des individus ou des groupes éloignés. Il montre que les liens faibles, bien que moins intenses que les liens forts (famille, amis proches), facilitent la circulation de nouvelles idées et opportunités. La mise en réseau s'appuie donc sur des connexions multiples, y compris au-delà des cercles familiers. Dans *The Rise of the Network Society*, Manuel Castells (1996) souligne pour sa part que la mise en réseau est une caractéristique essentielle de la société contemporaine, où les structures organisationnelles, économiques et sociales reposent de plus en plus sur des interactions globales et interconnectées. La mise en réseau permet une flexibilité et une réactivité accrues, mais peut également engendrer des inégalités d'accès pour ceux qui restent en dehors des réseaux. Enfin, Powell (1990) décrit la mise en réseau comme une forme d'organisation distincte des marchés ou des hiérarchies, qu'il appelle « organisation en réseau ». Ces réseaux, basés sur la coopération et la confiance, sont particulièrement adaptés à des environnements où l'innovation, la flexibilité et le partage des savoirs sont essentiels. Nous interrogeons plus spécifiquement les différentes échelles de cette « mise en réseau » (Liefoghe, 2023) : au cœur du tiers-lieu, à échelle locale et communale, au sein d'un territoire régional, national voire international. Notre approche multiscalaire vise à souligner les effets de complémentarité entre ces réseaux car elle permet aux tiers-lieux de combiner des dynamiques locales ancrées dans les spécificités territoriales avec des interactions globales offrant un rayonnement et un accès à des ressources diversifiées.

Cet article a pour ambition de dresser un portrait des observations scientifiques menées dans et autour des tiers-lieux en prenant le parti de considérer la « mise en réseau » comme moteur de potentielles externalités territoriales. Le faible nombre d'études, explicable par la relative « jeunesse » du mouvement tiers-lieux, est clairement un frein à la généralisation de conclusions concernant l'impact des tiers-lieux

et de leur mise en réseau sur les territoires. Nous avons aujourd'hui des hypothèses en tant que chercheurs grâce à nos terrains de recherche mais nous n'avons pas encore de résultats publiés pour qu'ils figurent à juste titre dans cet état de l'art. Nous faisons le choix de privilégier une étude des territoires non métropolitains, la littérature scientifique semblant converger en direction de ces territoires pour différentes raisons : disparition des services publics et de proximité, densité de tiers-lieux moindre, retombées socio-économiques supposées plus significatives... et terreau plus propice à l'innovation (Besson & Brouillard, 2018, Baudelle *et al.*, 2023b). Nous suivrons donc cette hypothèse en concentrant notre état de l'art sur les territoires ruraux et les villes petites et moyennes.

### **Une mise en réseau multiscalaire : de l'infra tiers-lieu aux réseaux européens de tiers-lieux**

En préambule à cette partie, mais également facteur explicatif à la constitution des réseaux, il est important de souligner que le processus de création d'un tiers-lieu est une réponse à deux formes de logiques, l'une qualifiable d'« ascendante » car issue d'un collectif, l'autre « descendante » puisqu'émanant d'une volonté politique.

Le processus « ascendant » repose sur l'existence d'un collectif citoyen (associations, structures sous statut d'entreprises privées, etc.) porteur d'une volonté de création d'un espace des possibles. À titre d'exemple, Jolivet (2022), à propos du tiers-lieu les « Ateliers des Capucins » à Brest, précise que les raisons qui motivent la création d'un tiers-lieu répondent à une dynamique de production de communs, à savoir des ressources partagées gérées collectivement dans l'intérêt du groupe auquel on participe. Ces formes organisationnelles permettent la mise en commun de ressources et de compétences complémentaires déjà indiquées par Teece (1986) sans que, pour autant, ce processus repose sur une réelle stratégie mais plutôt sur une « co-formation émergente » (Garud et Karnoe, 2003) produisant du « bricolage », terme récurrent dans le milieu des tiers-lieux.

En guise d'exemples, parmi les projets dont des collectifs citoyens sont à l'origine de tiers-lieux, les cas de figure présentés dans la littérature témoignent d'une grande diversité de situations. En outre, les tiers-lieux portés par des structures associatives préexistantes sont les plus étudiés. On peut à titre d'exemples citer le cas du tiers-lieu « Le Parallèle » présenté par Eugène-Maestracci (2022) porté par l'association d'éducation populaire « La Fédé », le tiers-lieu « Plateau fertile », créé en 2018 à la suite de la réunion en association à but non lucratif de quatre personnes en 2015 (Astier et Labour, 2021), « Cultivons les cailloux » en région nantaise (Hub des Territoires, 2024), ou encore le tiers-lieu auberge-culturelle « L'Alzire », porté par l'association « La Moustache » dans le département de la Creuse (Besson, 2017 ; La Moustache, 2022).

Marinos et Baudelle (2019), dans le cas de leur étude en région Bretagne, apportent un éclairage supplémentaire en témoignant de l'existence de collectifs constitués en amont du projet de tiers-lieu : des initiatives au départ individuelles ont progressivement conduit à la structuration d'un collectif qui a, par la suite, pris possession d'un lieu : « L'ouverture de la Cantine Numérique est d'abord le fruit d'un long processus d'émergence d'une communauté » (p. 47). Les auteurs mobilisent dans le cadre de cette étude un matériau qualitatif, des « récits de vie ».

L'analyse réalisée par Ramonjy, Schäfer et Cuénoud (2023) présente le cheminement qui a conduit à l'émergence du projet d'un « grand tiers-lieu hybride au service du territoire de La Rochelle – Aunis » entre 2015 et 2020, sans que la publication n'en donne toutefois le nom. Dans cette étude, cette dynamique est, dès le départ, le résultat d'une rencontre entre deux collectifs préétablis, d'une part une coopérative gérant deux espaces de *co-working* à La Rochelle, d'autre part une structure du milieu associatif agissant dans l'accompagnement des jeunes, le Centre Départemental d'Information Jeunesse, qui ont mutualisé leurs ressources et leurs compétences puisque ce conglomérat s'est ensuite structuré en association en 2018 pour représenter au total douze entités.

Le processus « descendant » correspond à une volonté politique, voyant dans l'objet tiers-lieu un levier de redynamisation de son territoire (Suire, 2013; Moriser, 2016), qui va impulser un projet et chercher à fédérer plusieurs acteurs autour de celui-ci.

Si les études concernant les petites et moyennes villes ou les espaces ruraux sont moins fréquentes dans la littérature qui se focalise sur les villes d'une plus grande ampleur, l'exemple de Digne-les-Bains décrit par Besson *et al.* (2022) permet néanmoins d'illustrer le cas d'une impulsion politique ayant généré un mouvement ascendant. En effet, dans le cadre d'un partenariat avec Provence-Alpes-Agglomération, la Ville s'est tout d'abord lancée dans la création de deux tiers-lieux (un espace de *coworking* et un *living-lab* centré sur la santé et l'autonomie) qui ont tous deux ouverts en 2017. Cette initiative a favorisé l'ouverture de deux autres structures : le tiers-lieu culturel « Le TOP », porté par une entité associative et qui ambitionne grâce à la rénovation du cinéma du même nom de créer un lieu de référence pluriactivités (artistiques, culturelles, mais aussi économiques et sociales); ainsi que le Pôle d'Innovation Territoriale (PIT) porté pour sa part par l'IUT d'Aix Marseille. À noter enfin qu'un *fablab* hébergé au lycée de Digne-les-Bains complète le paysage, permettant aux lycéens et étudiants d'accéder à des outils de fabrication numérique.

Également dans le cas d'une petite ville, Lamy (2019) témoigne de l'implication d'une communauté de communes, dans le département des Deux-Sèvres. En associant un lycée local, le club des entrepreneurs de la ville de Parthenay et la chambre des métiers, l'intercommunalité a initié la constitution de cette association dans

l'objectif de redynamiser l'espace public numérique en perte de vitesse et en le faisant évoluer en un *fablab*.

Une difficulté, commune à ces deux processus, demeure entre porteur de projet et monde institutionnel, en particulier car le langage normatif et administratif diffère totalement des modes de faire dans les tiers-lieux. Comment traduire la « prise de risque » et le « droit à l'erreur » dans un cadre juridique contraint par l'administration française? Liefooghe nous dit qu'il s'agit d'un

« dialogue entre deux mondes que tout oppose : d'un côté, l'approche descendante et procédurale des autorités politiques; de l'autre, une éthique anarchiste héritée des hackers (innovation ouverte, échanges de pair à pair) qui promeut les initiatives citoyennes, l'innovation sociale voire, plus récemment, s'inspire de la théorie des biens communs » (Liefooghe, 2023, p. 695).

Il ressort de ce préambule que les tiers-lieux sont fondamentalement liés à la notion de « réseaux distribués d'acteurs », à savoir une structuration en réseau où les relations ne sont pas centralisées mais distribuées, permettant une interaction fluide entre les acteurs dans un cadre non hiérarchique (Duriaux et Burret, 2013, p. 14). Besson (2015), à travers des exemples pris en France, en Espagne et en Suisse, revient sur les enjeux de cette mise en réseau, dont en premier lieu celui de la durabilité, mais également ceux de la capitalisation et de la valorisation des ressources pour ces structures. Fasshauer et Garcin (2014), pour leur part, mettent en évidence la diversité des acteurs qui le composent, tant par leur taille, leur forme juridique que leurs objectifs.

Dans la suite de cet article, nous proposons d'articuler une approche réticulaire, fondée sur la diversité des acteurs, avec une approche spatiale, multiscalaire, afin de construire un système bidimensionnel. Ce dernier se structure autour d'un axe spatial, qui met en lumière le caractère multi-niveaux du réseau, et d'un axe centré sur les acteurs, englobant les individus, les autres tiers-lieux, les collectivités territoriales et les structures économiques, chacun opérant à son propre niveau d'intervention.

*De l'échelle infra tiers-lieu :  
un espace de sociabilité et un risque d'entre-soi...*

La genèse d'un tiers-lieu, rapidement illustrée dans le point précédent, témoigne de l'enchevêtrement de réseaux de relations à plusieurs échelles : à la fois interne au lieu créé, un espace de sociabilité, mais également entre le tiers-lieu et ses partenaires, parmi lesquels, potentiellement, d'autres tiers-lieux, comme cela va être présenté maintenant.

Liefooghe (2018) dresse un inventaire bibliographique complet des réseaux relationnels internes aux tiers-lieux, depuis la justification des causes de leur existence : afin de « sortir de l'isolement social le travailleur flexible et précaire » et pour répondre au « besoin de co-présence physique dans un lieu dédié », jusqu'aux effets générés par ces interactions : « La proximité spatiale peut engendrer un écosystème créatif, voire innovant. » La littérature s'est cependant peu intéressée à une autre forme de distance, relationnelle. La coprésence de deux individus au sein d'un tiers-lieu n'est pas synonyme de collaboration, encore moins de coopération. Liefooghe, dans ce même article, souligne à juste titre le peu d'intérêt pour le premier chaînon du processus en 4 étapes du processus de sociabilisation, celui qui relie la co-présence à la création d'affinités.

Comme évoqué dans la partie précédente, une partie de ces interactions peut se produire entre des individus dont les relations sont antérieures à la création du lieu, individus aux profils parfois homogènes. Comme le soulignent Flipo (2020) et Halpern (2022), cet élément peut être à l'origine de la problématique de l'entre-soi, d'où la nécessité d'opérer un processus d'ouverture, dans l'objectif de favoriser l'hétérogénéité du public fréquentant le lieu. Ce sujet fait également l'objet de plusieurs analyses. Ainsi, l'article de Caillault et Rochas (2020) sur le tiers-lieu « La Dynamo » à Chambéry illustre la manière dont l'équipe municipale a pris en compte ce problème : l'espace auparavant dédié aux « jeunes des quartiers » s'est vu remodelé dans l'objectif de favoriser la mixité des publics. Pour aller encore plus loin dans cette volonté de briser l'entre-soi, une version « mobile » du tiers-lieu, la Dynamobile a été envisagée, pour aller au plus proche des habitants.

*...aux relations avec les collectivités territoriales  
et la sphère économique...*

Les relations qu'un tiers-lieu noue avec des entités externes sont, dans la littérature, essentiellement analysées au prisme unique des collectivités territoriales (Besson et Brouillard, 2018 ; Nadou, 2023 ; Liefooghe, 2018 ; Marinos, 2019). Sur ce point, la bibliographie semble aussi lacunaire : l'analyse des relations entre les tiers-lieux et les collectivités locales (communes et EPCI) domine au détriment des échelons supérieurs du « mille-feuille » administratif français, les départements et les régions, qui ne sont généralement investigués que pour leur capacité à structurer des réseaux de tiers-lieux. Cette moindre mise en visibilité est notamment soulignée par Marinos (2019) qui indique que l'ensemble des strates des collectivités, des communes aux régions, auraient un intérêt certain à favoriser leur développement pour en faire des « attributaires de leurs actions ». Quant aux relations tiers-lieux / État, à travers l'ANCT, elles sont le plus souvent cantonnées à un inventaire des programmes d'appui à la création de structures ou à la consolidation de filières

comme le sont les actions « Nouveaux lieux, nouveaux liens » et « Manufacture de proximité » par exemple (Liefvooghe, 2023, p. 708).

En parallèle, une revue de la littérature sur les liens entre tiers-lieux et entreprises témoigne d'un biais qui peut générer une carence. Le premier résulte d'une surreprésentation des analyses entre tiers-lieux et entreprises membres du collectif, au détriment de celles qui pourraient être considérées comme des partenaires extérieurs. Ce même constat apparaît en 2023 dans une étude internationale sur les espaces de *coworking* (Baudelle *et al.*, 2023a) qui montre le peu d'interactions entre coworkers et territoire local. Cette recherche évoque cependant un autre facteur : le fait qu'une partie importante des résidents des tiers-lieux soit composée d'entrepreneurs du numérique, qui ne cherchent pas nécessairement à créer de lien économique avec leur territoire d'accueil, à l'image de ce que peut décrire Besson (2018) : « Le peu d'envie des travailleurs du numérique à s'intégrer au tissu socio-économique local à cause du maintien de leurs liens professionnels avec les sphères métropolitaines. »

*... à des échelles régionales, nationales et internationales :  
des réseaux de tiers-lieux*

Une synthèse de la production scientifique sur le sujet de la mise en réseaux de tiers-lieux souligne, au même titre que l'est le processus de création d'un tiers-lieu, l'existence de deux pratiques parallèles, complémentaires dans leurs objectifs :

- des **fédérations initiées par les tiers-lieux eux-mêmes**, le réseau répondant dans ce cas soit à une logique de proximité spatiale (correspondant généralement au bassin de vie), parfois à un périmètre institutionnel (le cas du réseau Tela présenté par la suite en est un symbole), soit à une logique communautaire en associant des collectifs ayant des enjeux communs (professionnels, politiques ou militants par exemple), voire parfois une combinaison des deux.
- une **structuration initiée par les pouvoirs publics**, sur critères géographiques de découpage administratif, à des échelles départementales, régionales et nationales, voire internationales.

Concernant le premier cas de figure, les exemples de réseaux de tiers-lieux reposant sur une logique de proximité spatiale sont les plus nombreux, mais rarement les plus analysés dans la littérature. Présents le plus souvent à l'échelle d'un bassin de vie, ils répondent à des besoins divers : mise en commun de compétences, partage d'outils ou mutualisation de services notamment. Les exemples du « Coworking Sainté », réseau de tiers-lieux stéphanois, ou encore le réseau Médoc Tiers-Lieux

en Gironde, illustrent pleinement cette mise en réseau de plusieurs tiers-lieux à cette échelle. À un niveau spatial supérieur, le réseau des tiers-lieux creusois, Tela, est né en 2016 de la volonté « d'apporter les moyens de mutualiser » les initiatives des tiers-lieux du département qui se caractérise par une forte représentation de ces structures (Besson, 2017).

Une logique communautaire peut également produire une mise en réseau de tiers-lieux, et ceci à des échelles spatiales très diverses, parfois emboîtées. Un exemple majeur permet d'illustrer cette configuration, celui des *fablabs* : le RFFLabs, Réseau français des Fablabs<sup>241</sup>, entre en écho avec la FabFoundation<sup>242</sup>, structurée créée en 2009 lors du 6<sup>e</sup> rassemblement annuel du réseau international des *fablabs* (Garnier, 2020). Dageville et Stokkink (2023) témoignent pour leur part de l'existence du réseau Trans Europe Halles<sup>243</sup>, réseau européen de tiers-lieux culturels fondé en 1983 en Suède et qui, en 2021, regroupait plus de 140 structures réparties dans 39 pays différents. Sur le même fil directeur, le CEREMA (2023) évoque l'initiative de plaidoyer de la part de l'European Network of Cultural Centres (ENCC<sup>244</sup>) pour une meilleure prise en considération de leurs actions.

Les pouvoirs publics semblent avoir bien identifié l'importance de ces réseaux et soutiennent leur structuration aux échelles régionales et nationales. Les collectivités régionales et l'État ont très largement soutenu ces dynamiques d'organisation collective des tiers-lieux (Liefoghe, 2023) : à l'image du soutien financier de l'État à l'Association nationale des tiers-lieux, au RFFLabs et à l'ensemble des réseaux régionaux ; mais également de partenariats forts entre Conseils Régionaux et réseaux régionaux comme en Nouvelle-Aquitaine (en coopération depuis presque 10 ans). Les exemples sont nombreux, et l'intensité et la forme des relations partenariales très variables, puisqu'on trouve aujourd'hui un réseau régional de tiers-lieux dans toutes les régions françaises. Ces structures régionales sont envisagées comme des appuis aux dynamiques territoriales, leurs mises en réseau comme un moyen de favoriser leur développement et d'accompagner leurs actions. Liefoghe (2023) en s'appuyant sur deux exemples, dans les régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine, souligne la principale limite de cette mise en réseau entre tiers-lieux : l'investissement des structures les plus expérimentées au profit des novices et son aspect chronophage qui peut potentiellement nuire à la viabilité des premières.

Les pouvoirs publics jouent même parfois un rôle moteur dans la structuration de réseaux locaux. On note en particulier des collectivités qui investissent dans la création et l'animation de réseaux de tiers-lieux, à l'échelle intercommu-

---

241. <https://rfflabs.fr>

242. <https://fabfoundation.org>

243. <https://www.teh.net>

244. <https://www.encc.eu>

nale ou départementale, à l'image du réseau La Trame en Ardèche ou encore de Cotlico en Isère.

La structuration en réseau d'acteurs variés (individus, tiers-lieux eux-mêmes, collectivités territoriales, entreprises), inscrite dans une « dynamique tiers-lieux » à différentes échelles spatiales, est, comme nous l'avons souligné, un thème récurrent dans la littérature scientifique. Cette organisation, portée par une logique de complémentarité, contribue à amplifier les effets territoriaux des tiers-lieux, comme le met en évidence la seconde partie de cet article.

Cependant, une lacune importante demeure dans les études existantes : la qualité des relations entre ces acteurs, qui conditionne la robustesse du réseau. Celle-ci pourrait être analysée à travers l'exploration de la topologie des graphes représentant ces relations. Qu'elles soient inexistantes, conflictuelles ou, au contraire, bénéfiques, ces interactions nécessitent une attention particulière, notamment pour en comprendre l'évolution dans le temps et les facteurs qui la façonnent.

### **Des impacts attendus... à leurs potentielles observations**

Les tiers-lieux sont source de beaucoup d'espoirs et beaucoup d'attentes pour ces territoires non métropolitains (Pasquier *et al.*, 2023), autant d'un point de vue institutionnel (redynamisation, structuration et attractivité des communes rurales) que du point de vue des citoyens (expérimentation par le « faire », réenchantement des relations sociales, nouveaux réseaux de proximité). On se demande si cette « convergence d'intérêts hétérogènes » (Landon, 2022) peut mener à un compromis acceptable par tous. La littérature scientifique met en évidence plusieurs « effets transformateurs » (Leducq, 2023 ; Besson, 2017), bénéfiques aux deux parties et à plusieurs échelles, que nous proposons de synthétiser ici en trois points : la régénération urbaine des centres, la revitalisation socio-économique des territoires, l'innovation sociale par l'expérimentation. Il s'agira de se demander comment les réseaux multiscalaires décrits dans la partie précédente jouent un rôle dans l'accélération de ces effets sur le territoire.

#### *Vers une régénération des centralités*

Qualifiés de « nouveaux objets urbains » (Leducq, 2023), les tiers-lieux seraient la nouvelle solution née dans les années 2010 pour répondre spatialement à la perte de vitalité des territoires ruraux et de leurs centres bourgs (Marinos et Marinos, 2020). Ils permettraient de redynamiser les territoires grâce à l'occupation des commerces laissés vacants par la délocalisation des espaces commerciaux du centre vers la périphérie. Ainsi, en implantant un tiers-lieu dans un bâtiment existant « le plus central possible » (Leducq, 2022), on permet à la fois l'utilisation de surfaces bâties inutilisées et la redynamisation d'un quartier. Cette régénération urbaine à

micro-échelle, à travers l'aménagement d'un lieu physique stratégique, permettrait de favoriser les interactions entre habitants qui ne se fréquentaient plus. Cela renforcerait un réseau de proximité par le lien social (Marinos & Marinos, 2020) et par conséquent le sentiment d'appartenance à « une communauté de destin liée au territoire » (Le Nadant et Marinos, 2020). Mais à l'inverse, en milieu urbain, il semblerait que la centralité ne soit pas stratégique (Le Lab & Ouishare x Chronos, 2019) et ce pour des raisons spatiales (trop petites surfaces), économiques (mise aux normes trop coûteuses) et de mobilité (stationnement).

Flipo évoque ainsi « les prémices d'une reprise des petites villes et de leurs centres, jusqu'ici parents pauvres des dynamiques démographiques dans les campagnes » (2020a, p. 172) mais nous alerte également sur la tentation à la métropolisation des modes de vie. Dans la continuité, Idelon souligne l'importance de la prise en considération du contexte d'implantation au-delà de sa situation géographique centrale. Afin d'éviter le « syndrome de la coquille vide » (Idelon, 2022), les bâtiments investis doivent poursuivre leur histoire et donc s'inscrire dans une continuité en respectant les besoins spécifiques de leur environnement. Mais la centralité n'est pas systématique, en particulier dans le cas des réhabilitations de friches industrielles (Leducq, 2023), c'est l'opportunité du regroupement stratégique qui favorise la mise en réseau au sein du même espace et la régénération de quartiers périphériques.

À une autre échelle, les tiers-lieux sont également perçus comme vecteurs de nouvelles centralités sur un territoire. C'était en effet l'un des objectifs du programme « Fabriques de territoire » lancé en 2019 qui a pour but de transformer des tiers-lieux existants en « tête de réseau local » (ANCT, 2019). Ces nouveaux points de référence participeraient dès lors à une redéfinition du maillage territorial par leur attractivité. Il semblerait néanmoins, comme le démontre l'étude d'impact de ce programme commandée par l'ANCT, que ces « Fabriques de territoire » aient du mal à participer aux politiques locales d'aménagement du territoire par manque de dialogue avec les collectivités territoriales. Ces tiers-lieux sont alors vus comme des « lieux à part » et ont du mal à s'intégrer à une logique globale (Agence Phare, 2024). Leur potentiel de centralité est donc à nuancer même si leur capacité à créer l'événement participe au rayonnement du territoire à échelle nationale et internationale (Le Lab & Ouishare x Chronos, 2019).

#### *Vers une revitalisation socio-économique des territoires*

Les acteurs locaux présupposent un fort potentiel de redynamisation socio-économique (Pasquier, 2023) par les tiers-lieux. Le rapport Levy-Waitz (2018) indique que cette revitalisation se joue finalement à plusieurs niveaux (mobilités, transition énergétique, dynamisme économique, services de proximité, aide sociale, etc.) dans le but d'améliorer les conditions d'habitabilité des campagnes, au risque cependant d'homogénéiser les modes de vie (Flipo, 2020a). La finalité de cet outil de stratégie

de développement territorial, orchestrée par les pouvoirs publics, repose en grande partie sur l'amélioration de l'attractivité des communes afin de booster la démographie et d'infléchir la tendance à l'exode rural. Avec la pandémie du COVID 19, les « classes créatives » installées en ville ont trouvé un regain d'intérêt pour le retour à un environnement rural et « ralenti » (Flipo, 2020a), favorisé par l'existence de tiers-lieux : cette population « néo-rurale » ne saurait apprécier le changement de cadre de vie sans la garantie de mobilités restreintes rendues possibles par l'existence d'un tiers-lieu « de proximité » offrant tous les services essentiels au bien-vivre (Baceiredo, 2022).

Ce constat est également partagé par Liefoghe (2019) qui propose quatre figures du tiers-lieu comme ressource socio-économique pour les territoires non métropolitains : un outil d'attractivité professionnelle pour la redistribution des activités ville/campagne, un centre de ressource pour les transitions, un levier d'encapacitation pour les citoyens et un outil de marketing territorial à l'image des « villes créatives » (Liefoghe, 2019). Cependant la régénération reste à nuancer au-delà des espoirs effrénés émergeant dans l'imaginaire des élus et des fondateurs. L'alliance entre tiers-lieu et commune n'est pas la seule source de développement économique ni la solution miracle à la désertification des campagnes. Idelon invite à la « déconstruction des fantasmes que convoque le tiers-lieu » (Idelon, 2022). Les retombées économiques observées ne sont pas spectaculaires. Elles sont surtout identifiables à échelle locale, voire individuelle, sans impact territorial réellement global (Flipo, 2020a).

Si des mutations économiques peinent ainsi à se faire sentir dans les études d'impact existantes, une revue de la littérature met en évidence des modifications significatives sur le volet social. Ainsi, les tiers-lieux comme « catalyseurs de liens » (Nadou *et al.*, 2023) semblent se vérifier dans plusieurs études, à l'image du processus ascendant de création des tiers-lieux évoqué plus haut. Déjà en 2017 lors de son étude sur les tiers-lieux creusois, Raphaël Besson soulignait cette volonté collective d'un objet « plus social qu'économique » (Besson, 2017). C'est également ce que vérifie une comparaison internationale des espaces de *coworking* en milieu rural (Baudelle *et al.*, 2023a) qui souligne une priorité d'intérêt pour la convivialité et la création de liens personnels, plutôt que pour une dynamique de collaborations professionnelles. Pour les nouveaux arrivants, la fréquentation des tiers-lieux est aussi une méthode de lutte contre l'isolement car elle facilite l'accès à un réseau d'entraide « à l'esprit familial » (Baceiredo, 2022) et donc à la création rapide d'un capital d'autochtonie. Le tiers-lieu est alors utilisé comme « dispositif de médiation » (Flipo, 2020a) entre habitants et territoire. C'est donc peut-être ce maillage de proximité, à l'échelle d'un tiers-lieu, qui cristallise le plus lisiblement les effets bénéfiques de cette construction en réseau.

*Sur un terrain d'expérimentations et d'innovations sociales*

Sur la base de ces collaborations facilitées par des liens de confiance, le tiers-lieu crée les conditions d'une « innovation sociale » à échelle locale. L'innovation sociale désigne ici des solutions alternatives aux politiques publiques en matière d'aménagement et de dynamisation du territoire (Besson & Brouillard, 2018). Ces expériences se retrouvent dans les domaines de l'agriculture, des mobilités, des services publics, du numérique, etc. Elles se caractérisent par une mise en relation des acteurs du territoire au-delà des circuits institutionnels habituels et prônent une méthode par le faire, la « prise de risque » et le « droit à l'erreur » (Besson & Brouillard, 2018). Les tiers-lieux sont des acteurs importants de l'innovation sociale car ils créent les conditions d'une mise en relation rapide en donnant accès à un terrain de jeu à la fois réel – leur lieu – et virtuel – leur réseau (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020).

Tout comme pour les enjeux économiques décrits plus haut, le rayonnement de ces expériences de transition sociétale ne saurait aujourd'hui avoir une portée systémique (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020; Pasquier *et al.*, 2023) mais c'est la multiplication de ces tentatives situées (Glémain et Billaudeau, 2022) et leur mise en réseau, répondant à des problématiques concrètes, qui servent à dresser un catalogue de solutions. Cet inventaire d'exemples est aujourd'hui vu comme un « laboratoire de reformulation des politiques publiques au prisme des communautés » (Idelon, 2022) faisant émerger des projets innovants (Baudet, 2020). Les tiers-lieux et leurs partenaires, ainsi structurés en réseaux, y jouent un rôle d'intermédiaire facilitateur entre des acteurs cloisonnés (particuliers, collectivités, associations, entreprises, etc.) afin de casser la logique des silos (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020) et reconstruire le lien entre citoyen et territoire (Glémain et Billaudeau, 2022).

Pour amorcer un dialogue, des outils restent à inventer en s'inspirant des méthodes participatives. Mais au-delà de la traduction en « langage institutionnel », c'est d'abord le recoupement d'expériences citoyennes qui peut faire école. Cela s'observe sur le terrain, lors de journées « partages d'expériences », le plus souvent organisées par des réseaux régionaux de tiers-lieux ou du monde de l'ESS, comme le réseau Médoc Tiers-lieux (2023).

### **Une conclusion teintée de manques...**

Nous concluons cette analyse en soulignant la difficulté formulée par la communauté scientifique : étant donné le peu de recul sur ce phénomène (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020; Leducq, 2023), les effets des tiers-lieux sur le développement territorial peinent à se faire sentir. Doit-on en conclure qu'il y a peu d'impact ou que les effets ne nous sont pas encore parvenus? En l'état actuel, il est difficile d'affirmer que les tiers-lieux contribuent individuellement à une (re)dynamisation des territoires, sauf s'ils s'intègrent dans l'écosystème préexistant ou en cours de requali-

fiction (Baceiredo, 2022). Seule la mise en réseau des tiers-lieux (entre eux et avec le monde de l'ESS) apparaît comme un moyen de mises en complémentarités afin d'avoir une plus grande force de frappe dans la volonté d'un « faire autrement » : « Seuls on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Nous pouvons cependant relever une volonté collective de révision des critères habituellement mobilisés dans les études d'impact. Les tiers-lieux semblent ne pas (ou très peu) produire d'effets directs mais au contraire de nombreuses externalités indirectes grâce à leur positionnement stratégique dans un réseau multiscalaire (Besson *et al.*, 2022). Il semblerait que la mesure de ces externalités reste complexe à évaluer, à l'image des « produits » de l'ESS. Glémain et Billaudeau proposent de créer pour leur article un nouvel outil : le « transitio-mètre », dans le but de mesurer à potentiel égal les dimensions sociales, économiques et environnementales des tiers-lieux étudiés (2022). Cette mesure « objective » du potentiel de transformation du territoire par les tiers-lieux serait ainsi généralisable. La plateforme « Commune Mesure » propose également un outil d'auto-évaluation collective des impacts des tiers-lieux en insistant sur les volets sociaux et environnementaux. Nous sommes ainsi en attente d'un outil de cet ordre pour parcourir la France à la recherche du « tiers-lieu idéal », qui n'existe probablement pas (Glémain & Billaudeau, 2022).

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence Phare (2024). Rapport de recherche évaluative : « Le soutien de l'État aux tiers-lieux sur les territoires : Recherche évaluative sur les enjeux, impact et dilemmes des fabriques de territoire », 88 p. <<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/le-soutien-de-letat-aux-tiers-lieux-sur-les-territoires-recherche-evaluative-sur-les-enjeux-impact>>
- ANCT (2019). « Nouveaux lieux, nouveaux liens. L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires », <<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>>, consulté le 10 avril 2024.
- Astier, B. & Labour, M. (2021). « Walk the talk – risque perçu et innovation collaborative : le cas de Plateau Fertile, un tiers-lieu textile », *Approches Théoriques en Information-Communication (ATIC)*, 2, p. 47-73. <<https://doi.org/10.3917/atic.002.0047>>
- Baceiredo, L. (2022). « Mise en œuvre des tiers-lieux d'activités : De réels effets sur les conditions d'activités dans les territoires non métropolitains ? », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, 36-1/2. <<https://doi.org/10.4000/netcom.6919>>
- Baudelle, G., Tremblay, D., Krauss, G., Le Gall, S., Marinos, C. & Ross, E. (2023a). « Espaces de coworking et territoires non métropolitains : des relations paradoxales : Une comparaison internationale (Allemagne, France, Canada) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 765-787. <<https://doi.org/10.3917/revu.235.0765>>
- Baudelle, G., Bourdin, S., Buron, L.-T. & Marinos, C. (2023b). « Les tiers-lieux en France : Quelle place pour les zones hors métropole ? », *EchoGéo*, 63. <<https://doi.org/10.4000/echogeo.24610>>
- Baudet, S. (2020). « Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux. Retours d'expériences et pistes d'inspiration ». Banque des territoires, 24 p. <<https://www.banquedes-territoires.fr/sites/default/files/2020-11/Exé%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>>
- Besson, R. (2015). « La mise en réseau des espaces de coworking au service de la régénération des territoires », *Urbanews*, 15 p. <<https://www.urbanews.fr/2015/09/30/49648-la-mise-en-reseau-des-espaces-de-coworking-au-service-de-la-regeneration-des-territoires>>

- Besson, R. (2017). « La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois », *UrbaNews*. <https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois>
- Besson, R. & Brouillard, J. (2018). « L'innovation dans les territoires périurbains ou ruraux ? Pour un changement de paradigme ! », *Nectart*, 7(2), p. 110-121. <https://doi.org/10.3917/nect.0070110>
- Besson, R., Maisonnasse, J. & Richez-Battesti, N. (2022). « Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : Le cas de la ville de Digne-les-Bains », *Géographie, économie, société*, 24(3-4), p. 321-338. <https://hal.science/hal-04763801v1>
- Caillault, S. et Rochas, A. (2020). « Les tiers-lieux : des espaces de mixité pour casser le déterminisme social », *Les cahiers du développement social urbain*, 71, p. 42.
- Callon, M. (1986). « Some elements of a sociology of translation : Domestication of the scallops and the fishermen of St Brieuc Bay », dans Law, J. (ed.), *Power, Action and Belief : A New Sociology of Knowledge ?*, London, Routledge & Kegan Paul, p. 196-223.
- Castells, M. (1996). *The Rise of the Network Society*, Oxford, Blackwell Publishers.
- CEREMA (2023). « Dynamique des tiers-lieux en Europe ». Étude exploratoire, 36 p. [https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/rapportetude\\_anct\\_v9-vf\\_modif.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/rapportetude_anct_v9-vf_modif.pdf)
- Coopérative Tiers-Lieux. (2014). « Cowopy : Réseau transfrontalier des espaces de coworking des Pyrénées ». La Coopérative Tiers-Lieux. Rapport d'études, 37 p. <https://coop.tierslieux.net/document/cowopy-reseau-transfrontalier-des-espaces-de-coworking-des-pyrenees>
- Dageville, E. & Stokkink, D. (2023). « Les tiers-lieux en Europe. Une analyse comparative ». Étude et Dossiers Économie Sociale, Solidarité-PLS, ANCT, 29 p. [https://pourlasolidarite.eu/wp-content/uploads/2023/06/ed\\_2023\\_tiers-lieux\\_en\\_europe.pdf](https://pourlasolidarite.eu/wp-content/uploads/2023/06/ed_2023_tiers-lieux_en_europe.pdf)
- Duriaux, Y. Burret, A. (2013). « Le manifeste des tiers-lieux », *Movilab*, 32 p. <https://movilab.org/images/movilab/1/19/Manifeste-Tiliios.pdf>
- Eugène-Maestracci, M. (2022), « Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes », *Cahiers de l'action*, 59(2), p. 55-65.
- Fasshauer, I. & Garcin, L. (2014). « Construire l'évaluation d'un réseau de tiers-lieux : le cas du dispositif "Initiatives Télécentres" ». XXIII<sup>e</sup> conférence de l'AIMS, Rennes, France.
- Fasshauer, I. & Zadra-Veil, C. (2020). « Le living lab, un intermédiaire d'innovation ouverte pour les territoires ruraux ou péri-urbains ? », *Innovations*, 61(1), p. 15-40. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0078>
- Fiorantino, S. (2018). « Urban creative labs sharing the new urban economics' challenges. Co-working and co-planning the city of Rome ». 4th Geography of Innovation Conference, Barcelona.
- Flipo, A. (2020a). « Les tiers-lieux et espaces de coworking en Drôme et en Ardèche : entre utopie villageoise et métropolisation », dans *CIST2020-Population, temps, territoires*, Paris-Aubervilliers. <https://hal.science/hal-03114121v1/document>
- Flipo, A. (2020b). « Espaces de coworking et tiers-lieux. Les réseaux d'une nouvelle ruralité ? », *Études rurales*, 206(2), p. 154-174. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.23887>
- France Tiers-Lieux. (2023). « Les données des tiers-lieux en 2023 ». Observatoire des Tiers-Lieux. <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>
- Garnier, C. (2020). *Les Fablabs, un réseau mondial et en croissance d'organisations collaboratives : une analyse des modes de coordination intra et inter-organisationnels*. Thèse en Gestion et management. Institut Polytechnique de Paris, 340. <https://theses.hal.science/tel-03105756v1>
- Garud, R. & Karnoe, P. (2003). « Bricolage versus breakthrough : distributed and embedded agency in technology entrepreneurship », *Research Policy*, 32(2), p. 277-300.
- Glémoin, P. & Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Norois*, 264-265(3-4), p. 139-155. <https://doi.org/10.4000/norois.12917>
- Granovetter, M. (1973). « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78(6), p. 1360-1380.
- Halpern, G. (2022). « Tiers-lieux : Les conditions d'une véritable hybridation. Des laboratoires d'expérimentation de l'avenir ? », Fondation Jean-Jaurès, 15 p.

- Hub des Territoires (2024). « Lieux hybrides et tiers-lieux dans les petites villes : c'est possible ». <https://www.banquedesterritoires.fr/evenements/lieux-hybrides-et-tiers-lieux-dans-les-petites-villes-cest-possible>
- Idelon, A. (2022). « Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », *Nectart*, 14(1), p. 96-109. <https://doi.org/10.3917/nect.014.0096>
- Jolivet, S. (2022). « Tiers-Lieu et participation des habitants, une démocratie culturelle à territorialiser ». 58<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Sciences Po Rennes.
- Moustache (2022). « Rapport d'activité 2022 de l'association ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.alzire.fr/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-dactivites-2022.pdf>
- Lamy, J. (2019). « Fablab à la campagne : régimes d'actions et articulations des investissements », *Sociologies pratiques*, 38, p. 49-58.
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, 33(2), p. 181-207. <https://doi.org/10.3917/parti.033.0181>
- Le Lab & Ouishare x Chronos (2019). Étude « Mille Lieux : Objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires ». <https://www.banquedesterritoires.fr/etude-mille-lieux-objectiver-limpact-des-tiers-lieux-sur-les-territoires>
- Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). « Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : Un rôle de middleground ? », *Innovations – Revue d'économie et de management de l'innovation*, 1(61), p. 41-66.
- Leducq, D. (2023). « Les espaces de coworking : un levier de régénération des territoires en dehors des métropoles ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 741-763. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0741>
- Levy-Waitz, P. (2018). Mission coworking – Faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Ministère de la Cohésion des Territoires – CGET, 264 p.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : Diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20(1), p. 33-61. <https://shs.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2018-1-page-33?lang=fr>
- Liefooghe, C. (2019). « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, p. 93-113.
- Liefooghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 693-713. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0693>
- Marinos, C. (2019). « Action publique locale et espaces collaboratifs de travail. Le cas des villes petites et moyennes », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec.
- Marinos, C. & Baudelle, G. (2019). « L'émergence des tiers-lieux hors métropoles en Bretagne : une lecture par les profils et trajectoires de leur fondateur », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, p. 41-60.
- Marinos, A. & Marinos, C. (2020). « Tiers-lieux : Des dynamiques singulières pour les centres-villes et centres-bourgs ». La Pierre d'Angle. Article disponible à cette adresse : <https://anobf.org/pierredangle/dossiers/revitalisons-nos-petites-villes/tiers-lieux-des-dynamiques-singulieres-pour-les-centres-villes-et-centres-bourgs>
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 681-691. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0681>
- Pasquier, R., de Guibert, A. & Tehel, A. (2023). « Les tiers lieux solidaires, une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ? », *Pouvoirs Locaux*, 123, p. 21-25.
- Powell, W. W. (1990). « Neither Market Nor Hierarchy : Network Forms of Organization », *Research in Organizational Behavior*, 12, p. 295-336.

- Ramonjy, D., Schäfer, P. & Cuénoud, T. (2023). « Émergence organisationnelle d'un projet de tiers-lieu porté par un entrepreneuriat collectif et responsable », *Revue de l'organisation responsable*, 18(1), p. 67-88. <<https://shs.hal.science/halshs-04050649>>
- Ross, E. (2018). « Tiers-lieux dans les villes moyennes : l'exemple de villes moyennes dans la Grande Région Est et dans la banlieue d'Amsterdam », *Revue Interventions économiques*, 60. <<https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.4973>>
- Teece, D. J. (1986). « Profiting from technological innovation : Implications for integration, collaboration, licensing and public policy », *Research Policy*, 15(6), p. 285-305.